

XenTari® WG

Insecticide biologique

Granulés dispersables dans l'eau

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU GARANTI :

Bacillus thuringiensis, sous-espèce *aizawai*, souche ABTS-1857 de solides de fermentation, spores et toxines insecticides.48,1 %

AVERTISSEMENT : CONTIENT DU SOYA ALLERGÈNE

N° D'ENREGISTREMENT 31557
SELON LE PEST CONTROL PRODUCTS ACT

MISE EN GARDE : IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° de lot
Date de fabrication :
Contenu net :

Déclarant :
Valent BioSciences Corporation
870 Technology Way
Libertyville, Illinois 60048, États-Unis
1-800-323-9597

Agent canadien :
Valent Canada, Inc.
3-728 Victoria Road South
Guelph, Ontario N1L 1C6

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut provoquer une sensibilisation. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de respirer la poussière ou les vapeurs. Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes, des lunettes protectrices et un respirateur homologué NIOSH avec filtre N-95, R-95 ou P-95 pour produits biologiques lors de la manipulation, du mélange, du chargement ou de l'application du produit et durant les activités de nettoyage et de réparation. Si les applicateurs se trouvent dans des endroits fermés (ex. cabines hermétiques) l'équipement de protection individuelle peut être réduit ou modifié. Bien se laver au savon et à l'eau après avoir manipulé ce produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Lors de l'utilisation dans une serre, ne pas revenir ni laisser quiconque dans la zone traitée tant que le produit pulvérisé n'est pas sec à moins de porter l'équipement de protection individuelle appropriée dont une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes, des lunettes protectrices et des gants imperméables. Porter aussi un masque/respirateur à filtration des poussières et des vapeurs (portant l'homologation NIOSH à préfixe de numéro TC-21C) ou un respirateur homologué NIOSH (à filtre N-95, P-95, R-95 ou HE pour produits biologiques) tant que les gouttelettes en suspension ne sont pas retombées.

Si vous prévoyez utiliser ce pesticide sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, consultez l'information sur les étiquettes relatives aux résidus acceptables aux États-Unis disponible sur le site Web de CropLife Canada : www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS	
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser. Si une irritation apparaît, persiste ou s'aggrave, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Maintenir les paupières ouvertes et rincer lentement et doucement à l'eau. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer après les cinq premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Si une irritation apparaît, persiste ou s'aggrave, consulter un médecin.
En cas d'inhalation	Amener la personne incommodée à l'air frais, lui donner la respiration artificielle s'il y a lieu et consulter un médecin.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche et la gorge avec de copieuses quantités d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler sans tarder un médecin ou un centre antipoison. En cas de perte de conscience, NE PAS administrer quoi que ce soit par voie orale.
Généralités	Consulter un médecin si une irritation ou des signes de toxicité apparaissent, persistent ou s'aggravent. Avoir sous la main le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et son numéro d'enregistrement de pesticide lors de l'appel ou de la visite chez le médecin.

INFORMATION TOXICOLOGIQUE Traiter en fonction des symptômes.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

- Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à la pulvérisation directe, à la dérive ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur.
- NE PAS appliquer ce produit sur les cultures en floraison pendant que les abeilles butinent dans la zone de traitement. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats près de la zone traitée.
- Toxique pour certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Afin d'assurer sa pureté et son efficacité microbienne, l'insecticide biologique XenTari WG doit être entreposé dans son contenant original à une température de 0 à 25 °C et utilisé dans les 24 mois suivant sa date de fabrication. Ranger le contenant à la verticale et hermétiquement fermé entre les utilisations. Pour éviter la contamination, ranger ce produit loin des aliments et de la nourriture.

ÉLIMINATION

Rincer le contenant vide trois fois ou avec un jet sous pression. Ajouter les eaux de rinçage au mélange de pulvérisation dans le réservoir. Suivre les directives provinciales si un lavage supplémentaire du contenant est exigé avant sa mise au rebut. Rendre le contenant vide impossible à réutiliser. Jeter le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour de plus amples informations sur l'élimination du produit non utilisé ou indésirable, s'adresser au fabricant ou à l'agence de réglementation provinciale. Contacter le fabricant ou l'agence de réglementation provinciale en cas de déversement et pour le nettoyage.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour gérer la résistance, noter que l'insecticide biologique XenTari WG contient un insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut comporter des individus naturellement résistants à l'insecticide biologique XenTari WG et à d'autres insecticides du groupe 11. Les individus résistants peuvent dominer la population d'insectes si ce groupe d'insecticides est utilisé à répétition sur le même site. D'autres mécanismes de résistance non associés au site d'action mais particuliers à certaines substances chimiques, comme une augmentation du métabolisme, peuvent aussi exister. Les stratégies suivantes de gestion de la résistance doivent être suivies afin de retarder la résistance à l'insecticide :

- Si possible, effectuez une rotation entre les utilisations de l'insecticide biologique XenTari WG ou les autres insecticides du groupe 11 avec des produits de groupes différents qui contrôlent les mêmes parasites.
- L'utilisation de l'insecticide doit s'appuyer sur un programme intégré de gestion des parasites comportant la recherche d'informations ainsi que la tenue de dossiers et tenant compte des pratiques agronomiques, biologiques et de contrôle chimique.
- Surveillez les populations de parasites traités pour déceler l'apparition de toute résistance.
- Communiquez avec votre spécialiste local ou conseiller agricole agréé pour obtenir de l'information sur toute autre méthode de gestion de la résistance aux pesticides ou des

conseils sur la gestion intégrée des parasites de votre site particulier et les problèmes de votre région.

- Pour de plus amples renseignements ou signaler une résistance suspectée, communiquez avec Valent BioSciences Corporation au 1 800 323-9597.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit au moyen d'un système d'irrigation de quelque type que ce soit.

NE PAS contaminer l'alimentation en eau potable ou d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'évacuation des déchets. Ce pesticide n'étant pas enregistré pour le contrôle des parasites des systèmes aquatiques, NE PAS L'UTILISER pour contrôler ce type de parasites.

Suivre toujours ces directives :

- Traiter lorsque les larves sont jeunes (premiers instars) avant que la culture ne subisse des dommages.
- Les larves doivent se nourrir activement sur les surfaces traitées et exposées de la plante.
- Une couverture par pulvérisation en profondeur est nécessaire pour procurer un dépôt uniforme de l'insecticide biologique XenTari WG sur le site d'alimentation des larves. Utiliser des buses à aspersion en hauteur ou à jet dirigé pour obtenir une bonne couverture des deux côtés des feuilles. Utiliser un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante.
- Appliquer le produit le soir ou par temps nuageux pour obtenir de meilleurs résultats.
- Répéter les applications à intervalles suffisants pour maintenir le contrôle, habituellement tous les 3 à 14 jours, selon le taux de croissance de la plante, l'activité des teignes, une chute de pluie après le traitement et d'autres facteurs. Pour contrôler un parasite avec une seule application, effectuer le traitement lorsque l'éclosion des œufs est pratiquement terminée mais avant que les cultures ne soient endommagées.
- Consulter les directives provinciales et les conseillers régionaux pour obtenir des renseignements précis sur le moment de procéder aux applications et en combien de répétitions.
- L'insecticide biologique XenTari WG peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.
- NE PAS laisser le mélange de pulvérisation reposer dans le réservoir pendant plus de 12 heures.

MÉLANGE

Remplir partiellement le réservoir de pulvérisation avec de l'eau et l'agiter modérément. Ajouter la quantité requise d'insecticide biologique XenTari WG et continuer d'agiter le réservoir. Ajouter l'eau restante s'il y a lieu. Maintenir une agitation modérée du réservoir pendant le remplissage et la pulvérisation. Ne pas mélanger plus d'insecticide biologique XenTari WG que la quantité pouvant être utilisée dans une période de 12 heures.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

TAUX D'APPLICATION

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
Racines et tubercules de raifort, radis, daikon (radis oriental), rutabaga, navet ainsi que leurs cultivars, variétés et hybrides	FAUSSE-ARPENTEUSE DU CHOU PYRALE RAYÉE DU CHOU FAUSSE-TEIGNE DES CRUCIFÈRES PIÉRIDE DU CHOU	500 à 1000 Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante; 500 L/ha sont recommandés
Ginseng	TORDEUSE À BANDES OBLIQUES	
Betterave potagère, betterave à sucre, patate douce	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE	
Betterave potagère, betterave à sucre	TISSEUSE DE LA BETTERAVE	
Feuilles de raifort, radis, daikon (radis oriental), rutabaga, navet ainsi que leurs cultivars, variétés et hybrides	FAUSSE-ARPENTEUSE DU CHOU PYRALE RAYÉE DU CHOU FAUSSE-TEIGNE DES CRUCIFÈRES PIÉRIDE DU CHOU	500 à 1000 Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante; 500 L/ha sont recommandés
Feuilles de betterave potagère, betterave à sucre.	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE TISSEUSE DE LA BETTERAVE	
LÉGUMES-BULBES (groupe de cultures 3-07) : Tiges de civette chinoise; tiges de ciboulette; bulbes d'hémérocalle; hosta Elegans; fritillaire; bulbes d'ail; rocambule; ail rocambule; kurrat; ail penché; poireau; lis; oignons à bottelet; bulbes d'oignon; oignon de Chine; oignon frais; oignon vert; ail chinois; oignon perle; bulbes d'oignon patate; bulbilles de rocambule; ciboule; bulbes et tiges d'échalote; ail des bois	TEIGNE DU POIREAU	500 à 1000 Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante; 1000 L/ha sont recommandés

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
<p>LÉGUMES-FEUILLES (sous-groupe de culture 4-13A) Amarante et épinard chinois; feuilles d'amarante; aster des Indes (<i>Kalimeris indica</i>); bident poilu (<i>Bidens pilosa</i>); caya blanc (<i>Cleome gynandra</i>); cham-chwi (<i>Doellingeria scabra</i>); cham-na-mul (<i>Pimpinella calycina</i>); feuilles de cerfeuil; chipilin (<i>crotalaria longirostrata</i>); chrysanthème des jardins; feuilles de coriandre; mâche; cosmos; pissenlit; dang-gwi (<i>Angelica gigas</i>); feuille d'aneth; oseille (<i>Rumex patientia</i>); dol-nam-mul (<i>Sedum sarmentosum</i>); ebolo (<i>Crassocephalum crepidioides</i>); endives; escarole; grassé (<i>Talinum fruticosum</i>); foo yip (<i>Glinus oppositifolius</i>); chénopode bon-henri (<i>Chenopodium bonus-henricus</i>); chénopode de Berlandier (<i>Chenopodium berlandieri</i>); feuilles de jute (<i>Corchorus spp.</i>); laitue amère; laitue frisée; laitue romaine; arroche (<i>Atriplex hortensis</i>); feuilles de persil; plantain, plantain lancéolé; primevère des jardins; pourpier potager; pourpier d'hiver; radicchio; épinard; baselle, épinard de Nouvelle-Zélande; chénopode géant (<i>Chenopodium giganteum</i>); bette à carde; calalou (<i>Xanthosoma brasiliense</i>); herbe-le-rail (<i>Asystasia gangetica</i>)</p>	<p>FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE</p>	<p>500 à 1000</p> <p>Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante; 500 L/ha sont recommandés</p>

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
<p>LÉGUMES-FEUILLES DU GENRE BRASSICA (sous-groupe de culture 4-13B) :</p> <p>Roquette; rapini; brocoli de Chine; moutarde d'Abyssinie (<i>Brassica carinata</i>); brocoli; chou pak-choï (<i>bok choy</i>); chou cavalier; cresson alénois (<i>Lepidium sativum</i>); cresson de terre (<i>Barbarea vulgaris</i>); chou à faucher; chou frisé; maca (<i>Lepidium meyenii</i>); mizuna; feuilles de moutarde, de radis et de colza; roquette sauvage; bourse-à-pasteur (<i>Capsella bursa-pastoris</i>); feuilles de navet; cresson de fontaine</p>	<p>FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU PYRALE RAYÉE DU CHOU FAUSSE-TEIGNE DES CRUCIFÈRES PIÉRIDE DU CHOU</p>	
<p>LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA (groupe de culture 5-13) :</p> <p>Brocoli; chou de Bruxelles; chou; chou chinois (<i>pé-tsai</i>); chou-fleur</p>	<p>FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU PYRALE RAYÉE DU CHOU FAUSSE-TEIGNE DES CRUCIFÈRES PIÉRIDE DU CHOU</p>	<p>500 à 1000</p> <p>Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante; 500 L/ha sont recommandés</p>
<p>LÉGUMES-FRUITES (groupe de culture 8-09) :</p> <p>Aubergine; aubergine d'Afrique; fausse aubergine; aubergine écarlate; morelle scabre; baie de Goji; cerise de terre; bicolore; naranjille; okra; pépino; poivron; piment autre que poivron; morelle réfléchie; tomatille; tomate; tomate groseille</p>	<p>LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU NOCTUELLE VERDOYANTE NOCTUELLE DE LA TOMATE</p>	<p>500 à 1000</p> <p>Appliquer tous les 5 à 7 jours. Appliquer à raison de 500 à 1000 L/ha pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.</p>

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
<p>FRUITS À PÉPINS (groupe de culture 11-09) : Pomme; azérole; pommette; cenelle; nèfle; poire; poire asiatique; coing; coing de Chine; coing du Japon; tejecote</p>	<p>ARPENTEUSE CARPOCAPSE DE LA POMME TORDEUSE DU POMMIER TORDEUSE À BANDES OBLIQUES TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER TORDEUSE À BANDES ROUGES PIQUE-BOUTON TOUFFETÉ DU POMMIER MINEUSE MARBRÉE ARPENTEUSE TARDIVE</p>	<p>500 à 1600</p> <p>Appliquer à raison de 500 à 1600 L/ha au stade du bouton rose, si l'infestation est sévère, à la chute des pétales à l'aide d'un pulvérisateur à jet porté. Des applications hebdomadaires peuvent être nécessaires si l'éclosion des œufs est asynchrone. Suivre les directives d'application générales pour les générations ultérieures, s'il y a lieu.</p>
<p>FRUITS À NOYAU (groupe de culture 12-09) : Abricot; abricot du Japon; cerise tardive; cerise de Nankin; cerise douce; cerise acide; cerise de Virginie; nectarine; pêche; prune; prune d'Amérique; prune maritime; prune noire du Canada; prune myrobolan; prune chicksaw; prune de Damas; prune japonaise; prune Klamath; prune à pruneaux; prucot; prunelle</p>	<p>ARPENTEUSE TORDEUSE DU POMMIER TORDEUSE À BANDES OBLIQUES TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER MINEUSE MARBRÉE</p>	<p>500 à 1600</p> <p>Appliquer à raison de 500 à 1600 L/ha au stade du bouton rose, si l'infestation est sévère, à la chute des pétales à l'aide d'un pulvérisateur à jet porté. Des applications hebdomadaires peuvent être nécessaires si l'éclosion des œufs est asynchrone. Suivre les directives d'application générales pour les générations ultérieures, s'il y a lieu.</p>

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
<p>NOIX (groupe de culture 14-11) : Faîne; noix de noyer noir; chêne à gros fruits; noix de noyer cendré; châtaigne; noix commune; noix de gingko; aveline; noix de noyer du Japon; noix de caryer; marronnier du Japon; araucaria du Chili; pacane; pin de pignon; noix de xanthoceras</p>	<p>ARPENTEUSE TORDEUSE DU POMMIER TORDEUSE À BANDES OBLIQUES MINEUSE MARBRÉE</p> <p>CARPOCAPSE DE LA POMME Sur les noyers, noyers du Japon et noyers cendrés</p>	<p>500 à 1600</p> <p>Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante.</p>
<p>ÉPICES ET FINES HERBES (groupe de culture 19) : Anis (graine); mélisse; basilic; bourrache; pimprenelle; camomille; carvi; nigelle; cataire; graine de céleri; cerfeuil (séché); ciboulette; ciboule chinoise; coriandre (feuilles); coriandre (graines); balsamite; cumin; aneth; aneth (graine); fenouil (commun); fenouil de Florence (graine); fenugrec; marrube; hysope; baie de genévrier; lavande; citronnelle; livèche (feuilles); livèche (graines); souci officinal; origan (y compris la marjolaine, l'origan et l'origan de Chypre); moutarde (graines); capucine; persil (séché); menthe pouliot; pavot (graines); romarin; rue; safran; sauge; sarriette (des jardins et des montagnes); laurier (laurier- sauce); tanaïs; estragon; thym; thé des bois; asperule odorante; absinthe</p>	<p>LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPENTEUSE DU CHOU</p>	<p>500 à 1000</p> <p>Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante.</p>

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
CANOLA GRAINE DE PAVOT GRAINE DE MOUTARDE RADIS OLÉAGINEUX JULIENNE DES DAMES VÉLAR D'ORIENT CAMÉLINE	LÉGIONNAIRE BERTHA FAUSSE-TEIGNE DES CRUCIFÈRES	500 à 1000 Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante.
Cardon, céleri, céleri chinois, laitue asperge, fenouil, rhubarbe, chou marin; ainsi que leurs cultivars, variétés et hybrides	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU	500 à 1000 Appliquer un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces de la plante.
Chou-rave	FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU PYRALE RAYÉE DU CHOU FAUSSE-TEIGNE DES CRUCIFÈRES PIÉRIE DU CHOU	
ARTICHAUT	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE VER DE L'ÉPI DU MAÏS	500 à 1000 Appliquer à raison de 1000 L/ha pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.
HARICOTS SECS OU SUCCULENTS	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE VER DE L'ÉPI DU MAÏS	500 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
RAISIN	TORDEUSE DE LA VIGNE PLIEUSE DE LA VIGNE ENROULEUSE DE LA VIGNE SQUELETTEUSE DE LA VIGNE TORDEUSE À BANDES OBLIQUES TORDEUSE PURPURINE	500 à 1000 Commencer l'application au stade de développement prélarvaire des œufs, soit 2 jours avant l'éclosion des larves. L'application peut être répétée au besoin tous les 7 à 10 jours jusqu'à 6 fois par année.
HOUBLON	ARPEUTEUSE DU HOUBLON	500 à 1000 Appliquer dès les premiers signes d'infestation quand les larves sont petites à l'aide d'un pulvérisateur foliaire à jet porté. Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.
TABAC	NOCTUELLE VERDOYANTE, NOCTUELLE DE LA TOMATE LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE	500 à 1000 Appliquer tous les 5 à 7 jours. Appliquer à raison de 500 à 1000 L/ha pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.
PLANTES D'ORNEMENT	VER DE L'ÉPI DU MAÏS LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE NOCTUELLE ARPEUTEUSE DE LA TOMATE	750 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
UTILISATION EN SERRE		
LÉGUMES-FRUITES Tomate Poivron Aubergine	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU NOCTUELLE VERDOYANTE NOCTUELLE DE LA TOMATE MINEUSE DE LA TOMATE NOCTUELLE ARPEUTEUSE DE LA TOMATE	500 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.
CONCOMBRE	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU VER DE L'ÉPI DU MAÏS NOCTUELLE ARPEUTEUSE DE LA TOMATE	500 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.
LÉGUMES-FEUILLES Laitue	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU VER DE L'ÉPI DU MAÏS NOCTUELLE ARPEUTEUSE DE LA TOMATE	500 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.
LÉGUMINEUSES DE SERRE Haricot	LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE FAUSSE-ARPEUTEUSE DU CHOU VER DE L'ÉPI DU MAÏS NOCTUELLE ARPEUTEUSE DE LA TOMATE	500 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.

CULTURE	PARASITE	Taux (g/ha)
PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE	VER DE L'ÉPI DU MAÏS LÉGIONNAIRE DE LA BETTERAVE NOCTUELLE ARPENTEUSE DE LA TOMATE	750 à 1000 Appliquer un volume suffisant pour assurer une couverture optimale sans toutefois que le produit ne ruisselle.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce pesticide ne doit être utilisé que conformément aux directives de l'étiquette. En vertu de la loi américaine sur les pesticides, le *PEST CONTROL PRODUCTS ACT*, il est illégal d'utiliser un pesticide d'une manière contraire à l'étiquette du produit. L'utilisateur assume les risques aux personnes ou à la propriété découlant d'une telle utilisation.